

NOTICE 2017 « observatoire de l'approvisionnement de proximité en restauration collective »

Afin de répondre au questionnaire, il vous est conseillé de prendre connaissance des informations ci-dessous.

CONTEXTE

Les enjeux multiples de l'ancrage territorial de l'alimentation ont conduit la DRAAF Pays de la Loire à proposer la mise en place d'un observatoire régional des produits de proximité afin de mesurer l'évolution de la part des produits de proximité dans la restauration collective. Les résultats de cette démarche initiée en 2016 et mise en œuvre avec la collecte des données d'achats de l'année 2015 sont disponibles sur le site de la DRAAF des Pays de la Loire (rubrique Alimentation / Bien manger PNA). Le point zéro est donc l'année 2015 avec reconduction du questionnaire en 2017 (données d'achats réalisés en 2016).

OBJECTIF

Il s'agit de pouvoir mesurer sur un nombre important d'établissements de **restauration collective à caractère social**, l'évolution des pratiques et l'impact des actions d'incitation et d'accompagnement visant à favoriser l'introduction de produits de proximité. L'ambition de l'observatoire est de couvrir tous les secteurs de la restauration collective. En 2016, 18 % des 3 000 structures de restauration sollicitées ont participé à l'observatoire.

QUI EST CONCERNE ?

Ce questionnaire concerne les cuisines centrales et les cuisines avec élaboration sur place qui sont localisées en région Pays de la Loire, de tous les secteurs de restauration collective publique et privée, qu'elles fonctionnent en gestion directe comme en gestion concédée.

Ce questionnaire ne concerne pas directement les cuisines satellites ; l'ensemble des cuisines centrales est destinataire de ce questionnaire et répond pour la totalité des repas préparés qui sont servis aux convives par les cuisines satellites, même si une partie est « exportée » hors région Pays de la Loire.

QU'EST CE QUI VOUS EST DEMANDE ?

➤ Des données sur votre structure

Il vous est demandé de renseigner votre numéro Siret pour améliorer la gestion statistique des données (évaluation de la représentativité des répondants). La DRAAF garantit un traitement anonymisé des données. Aucune communication ciblée ne sera réalisée à partir de ces données.

Vous veillerez à la **complétude de votre numéro Siret¹**, soit 14 chiffres². Ne pas mettre d'espace. Un numéro Siret est indiqué dans le courrier "DRAAF/Conseil régional- observatoire de l'approvisionnement de proximité" dans la référence interne située sur la première ligne au-dessus des coordonnées postales de votre courrier.

Il vous est proposé de renseigner une première rubrique permettant de recueillir des éléments sur le type de restauration. Vous devez connaître le nombre de repas produits pour l'année 2016.

La question G7 relative à votre secteur d'activité principal concerne vos convives.

Par exemple, si vous répondez en tant que représentant de la mairie de votre commune pour la restauration scolaire, votre secteur d'activité est « enseignement ».

➤ Des données sur vos achats

Après avoir indiqué le montant total de tous vos achats de denrées alimentaires, il vous est proposé de renseigner pour un ensemble de 19 familles de produits, les valeurs des achats, en distinguant les produits frais des produits surgelés, selon plusieurs classes géographiques d'origine.

Il vous est par ailleurs demandé sur les produits surgelés pour chacune des 7 familles de produits, si vous en achetez, afin de vérifier si l'absence de données chiffrées résulte d'une absence d'achat ou si l'information chiffrée du montant d'achats est manquante.

Deux autres questions portent sur les montants de vos achats en produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (y compris agriculture biologique) et les montants de vos achats de produits issus de l'agriculture biologique.

1 – Le **numéro SIRET est un code identifiant chaque entreprise/établissement**, il est composé de 14 chiffres articulés en 2 parties : le numéro SIREN qui est de 9 chiffres et le Numéro Interne de Classement (NIC) aussi appelé clé Siret de 5 chiffres

2 – La saisie des 9 premiers chiffres est obligatoire.

1. « Provenance » des denrées achetées

Les données sont à renseigner pour les achats de l'année 2016 en **valeur (€) des produits hors taxe** Ne répondre qu'avec des nombres entiers, pas de centimes d'euros.

Il convient de renseigner en premier lieu le **total global** correspondant à tous vos achats de denrées alimentaires puis de renseigner ensuite le montant total de chacune des 19 familles de produits proposées.

Pour les 19 familles de produits, vous devez renseigner la valeur des achats selon les **3 classes géographiques** suivantes :

France

Régions Pays de la Loire et tous les départements limitrophes de la région

Proximité = Votre département et ses départements limitrophes

Le terme **PROXIMITÉ** est utilisé pour la classe d'origine « Votre département et ses départements limitrophes ». On se réfère au département d'implantation de la cuisine avec une approche « géographie-distance ». Ce zonage est donc spécifique du lieu d'implantation de la cuisine puisqu'il n'est pas le même pour les 5 départements de la région. Un **document sur les « zones » (en cours de finalisation)** est à votre disposition.

Pour classer un produit comme issu d'une de ces zones, il faut considérer l'exploitation ou la criée d'origine du produit ou de l'ingrédient principal.

Par exemple, un produit est considéré comme ayant pour provenance France s'il provient d'une exploitation agricole située en France ou si l'ingrédient principal avec lequel il est élaboré est issu d'une exploitation agricole ou d'une criée située en France.

Si l'origine n'est pas précisément connue, le produit ne doit être comptabilisé que dans « Total » de la famille correspondante.

2. Produits sous SIQO et issus de l'agriculture biologique

L'observatoire 2017 évolue par rapport à celui de 2016 pour recueillir également des données sur les produits sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et sur les produits biologiques.

Des logos officiels permettent de reconnaître les produits qui bénéficient d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) qui apportent différents types de garantie : soit une garantie de l'origine³ (AOC et AOP ; IGP), soit une garantie de la qualité supérieure (Label rouge), soit une garantie d'une recette traditionnelle⁴ (STG), ou encore une garantie du respect de l'environnement (AB).

L'observatoire s'intéressera globalement et uniquement aux produits d'origine France (au sens du paragraphe 1 ci-dessus). Cela se traduira par deux questions supplémentaires pour chacune des 19 familles de produits sur la valeur (€) hors taxe des produits provenant de France :

- issus d'une production sous AOC, AOP, IGP, ou Label rouge ou STG ou issus de l'agriculture biologique
- issus de l'agriculture biologique, AB

Pour avoir plus d'informations sur les SIQO, vous pouvez consulter le **lien « infos SIQO »** situé dans l'article.

COMMENT RENSEIGNER les CLASSES D'ORIGINE des 19 LIGNES de PRODUITS ?

Un travail préalable de traitement des données doit être conduit avant la saisie sur le questionnaire en ligne.

- Si vous êtes en gestion concédée, vous devez vous rapprocher de la société concernée pour qu'elle mette à votre disposition les données concernant votre restaurant pour tout ou partie de vos achats. Vous répondrez au questionnaire en ligne en renseignant la partie concernant votre structure de restauration puis en complétant les données sur les 19 produits, sur la base des informations fournies par votre prestataire ou les vôtres éventuellement sur certains produits.
- Si vous participez à un groupement de commandes, celui-ci peut vous apporter des informations pour classer le ou les produits que vous achetez via ce groupement.

Le **tableau de l'annexe 1** (en page 3 de cette notice), le **point de vigilance et les exemples en annexe 2** vous guideront dans ce travail préalable.

RESTITUTION

Vous pouvez indiquer vos coordonnées pour nous permettre de vous contacter ou encore pour avoir une restitution individuelle. Une restitution de l'ensemble des réponses est programmée en juin 2017.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS : vous pouvez vous adresser au SRAL, service régional de l'alimentation

Gaëlle BOUCHON : 02.72.74.71.35 – gaelle.bouchon@agriculture.gouv.fr

Jean-Noël DE CASANOVE : 02.72.74.71.33 – jean-noel.de-casanove@agriculture.gouv.fr

Marie-Pierre MONTRADE : 02.72.74.71.28 – marie-pierre.montrade@agriculture.gouv.fr

3– AOC et AOP pour appellation d'origine contrôlée ou protégée ; IGP pour indication géographique protégée

4– STG pour spécialité traditionnelle garantie

**Tableau de visualisation des informations demandées dans le questionnaire en ligne
(Les données sont à saisir en ligne -NE PAS RENVOYER CE TABLEAU)**

Annexe 1 : tableau des données chiffrées d'achats à collecter -familles et zones

Montant total des dépenses de denrées alimentaires :

Pour classer un produit comme issu d'une de ces zones, il faut considérer l'exploitation ou la criée d'origine du produit ou de l'ingrédient principal.

	Dont		Total	France	Région PDL et ses D limitrophes	Proximité = D et D limitrophes	France – produits SIQO	France – produits biologiques
Produits frais	Bœuf, veau,	F-1						
	Agneau	F-2						
	Porc	F-3						
	volailles, lapins	F-4						
	Charcuterie, salaisons, traiteur	F-5						
	Produits de la pêche	F-6						
	Produits laitiers – œufs et ovoproduits	F-7						
	Légumes	F-8						
	Fruits	F-9						
	Pâtisserie, viennoiserie	F-10						
Produits surgelés	Bœuf, veau	S-1						
	Agneau	S-2						
	Porc	S-3						
	volailles, lapins	S-4						
	Produits de la pêche	S-6						
	Légumes	S-8						
	Pâtisserie, viennoiserie	S-10						
Épicerie	E							
Pain	P							

Annexe 2 : comment renseigner les données sur vos achats

POINT DE VIGILANCE

Pour les 19 familles de produits, les données chiffrées sont imbriquées par la **formule « dont »** :

Total des achats	= X
Dont achats -origine France	= Y
Dont achats origine Région Pays de la Loire et tous les départements limitrophes de la région	= Z
Dont achats origine Proximité = département et départements limitrophes	= W

Avec la formule « dont », X est supérieur ou égal à Y, qui est supérieur ou égal à Z, qui est supérieur ou égal à W.

Total	Dont France	Dont Région et Dep limitrophes	Dont Dep et Dep limitrophes	observation
5 341	2403	1734	1597	Réponse complète cohérente
8 784	4 824	Non renseigné	2 207	réponse incomplète, nécessitant une reprise des 2 207 € en colonne Région et Dep lim comme ci-contre (en vert)
8 784	4 824	2 207	2 207	
10 680	1 086	Non renseigné	9 594	Réponse incomplète et problématique (répartition et pas imbrication) : il aurait fallu renseigner les chiffres comme ci-contre (en vert)
10 680	10 680	9594	9 594	

Pour les produits d'origine France et les questions sur les SIQO et l'agriculture biologique, c'est le même principe.

QUELQUES EXEMPLES

Dans la catégorie des fruits, la valeur des **pommes achetées à un producteur de votre département** sera comptabilisée successivement :

- dans le total de vos achats
- dans les achats de la classe « France »
- dans les achats de la classe Région « région Pays de la Loire et départements limitrophes »
- dans les achats de la classe proximité « départements et départements limitrophes »

Dans la catégorie de la viande de volailles, la valeur des **filets de dinde fournis par un abattoir où les animaux abattus proviennent d'une zone couvrant 3 départements de la région**, sera comptabilisée successivement :

- dans le total de vos achats
- dans les achats de la classe « France »
- dans les achats de la classe Région « région Pays de la Loire et départements limitrophes »
- dans les achats de la classe proximité « départements et départements limitrophes », pour la totalité de la valeur d'achats s'il s'agit de votre département et/ou de départements qui lui sont limitrophes ou partiellement si votre fournisseur peut distinguer dans les produits livrés la partie respective provenant des élevages de votre département et de ses départements limitrophes.

Dans la catégorie de la viande de porcs, la valeur des **côtes de porc fournies par un abattoir où les animaux abattus proviennent d'une zone couvrant votre département, des départements limitrophes et des départements NON limitrophes ni à votre département ni à la région et**, sera comptabilisée successivement :

- dans le total de vos achats
- dans les achats de la classe « France »
- vous ne la prenez pas en compte dans les achats de la classe Région « région Pays de la Loire et départements limitrophes » sauf à pouvoir distinguer dans les produits livrés la partie respective provenant des élevages des départements non limitrophes.
- vous ne la prenez pas en compte dans les achats de la classe proximité « départements et départements limitrophes » sauf à pouvoir distinguer dans les produits livrés la partie respective provenant des élevages de votre département et de ceux qui lui sont limitrophes.